

# Tanzanie



- chiffres clés
- Superficie en milliers de km<sup>2</sup> : 945
  - Population en milliers (2001) : 35 965
  - PIB par habitant en dollars (2001) : 260
  - Espérance de vie (2000-2005) : 51.1
  - Taux d'analphabétisme (2001) : 23.2



# Tanzanie

L'ÉCONOMIE TANZANIENNE ENREGISTRE une forte croissance, soutenue par le redressement continu de sa production agricole et le renforcement de ses fondamentaux macro-économiques. En 2001, le PIB réel tanzanien a poursuivi sa trajectoire haussière récente, avec +5.6 pour cent, contre une moyenne annuelle de 4.5 pour cent depuis 1995. La croissance devrait se stabiliser, avec une progression du PIB réel estimée à 5.7 pour cent en 2002 et projetée à 5.9 pour cent en 2003. Cette amélioration, amorcée en 1995, s'accompagne d'une orientation budgétaire visant à accroître le budget débloqué pour les secteurs prioritaires de la lutte contre la pauvreté, conformément aux objectifs du cadre stratégique de réduction de la pauvreté (CSRP). Grâce à une gestion monétaire prudente, le pays a maîtrisé l'expansion des agrégats et endigué l'inflation, qui devrait se maintenir au même niveau en 2002 et 2003. La position extérieure de la Tanzanie

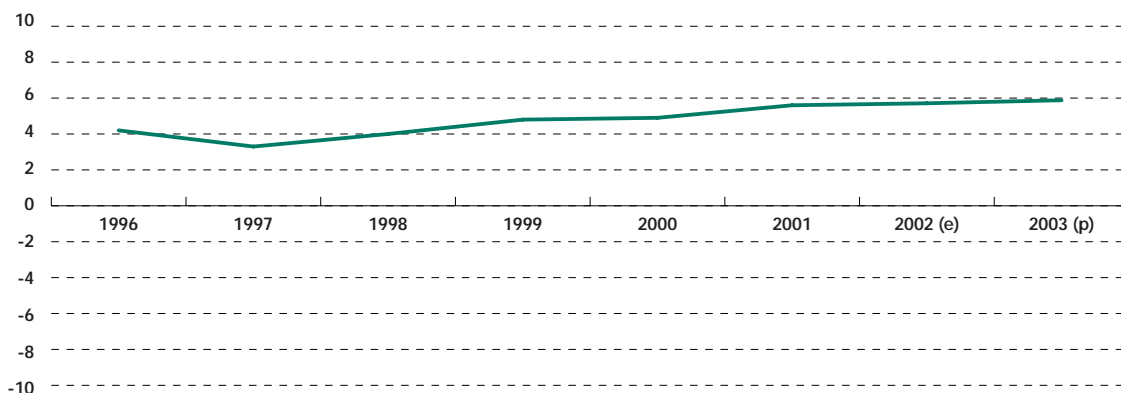
en 2001 a été précaire, en raison de ses piètres résultats à l'exportation provoqués par le faible niveau des prix des produits de base. Cette situation délicate devrait se maintenir en 2002 et 2003. Parallèlement, l'annulation d'une partie de la dette consécutive à l'accord sur le point de décision conclu avec ses principaux créanciers dans le cadre de l'initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE) devrait alléger les pressions extérieures. La Tanzanie avance par ailleurs sur la voie de la transformation structurelle, et la privatisation des entreprises d'État joue un rôle prépondérant dans la stratégie de restructuration de l'économie arrêtée par les pouvoirs publics.

Les choix budgétaires de la Tanzanie ont favorisé une meilleure répartition des dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté

Cependant, neuf ans après le lancement des privatisations, la Tanzanie aura du mal à atteindre son

341

Figure 1 - Croissance du PIB réel

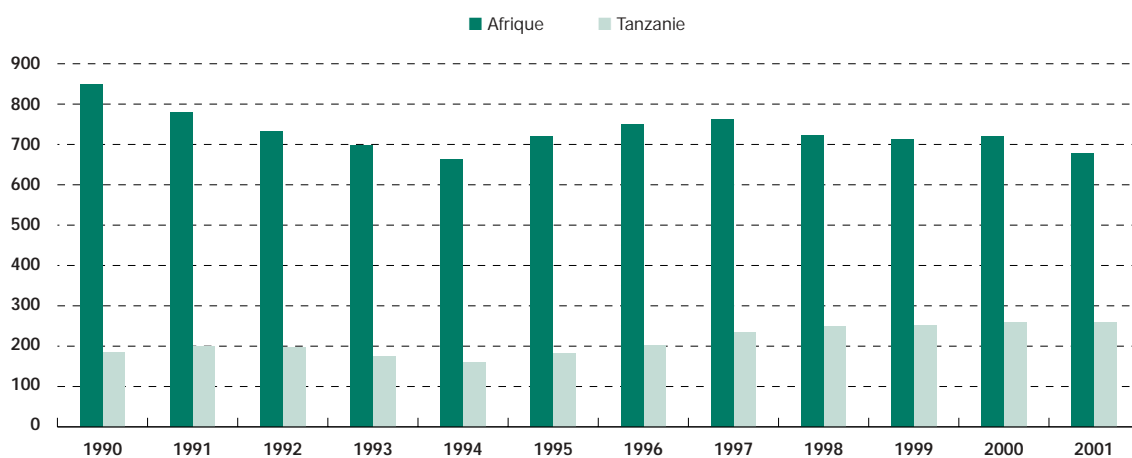


Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI.

objectif. Même si les pouvoirs publics ont redoublé d'efforts pour faire avancer le processus depuis le lancement de la deuxième phase du programme (2000-04), plusieurs phénomènes ralentissent les choses, dont la résistance de l'opinion publique et des syndicats concernant la gestion des entreprises à privatiser. Autre frein au processus, le fait que l'État ait dû reprendre le

contrôle de certaines entités qui ont fait faillite après avoir été privatisées. La Tanzanie connaît un environnement politique relativement stable et le gouvernement s'attache à résoudre les problèmes susceptibles de le mettre en péril. Soucieux d'approfondir la pratique démocratique, il s'attaque aussi, quoique assez tardivement, aux problèmes de gouvernance.

Figure 2 - PIB par habitant en Tanzanie et en Afrique (en dollars courants)



Source : Estimations des auteurs sur la base des données du FMI.

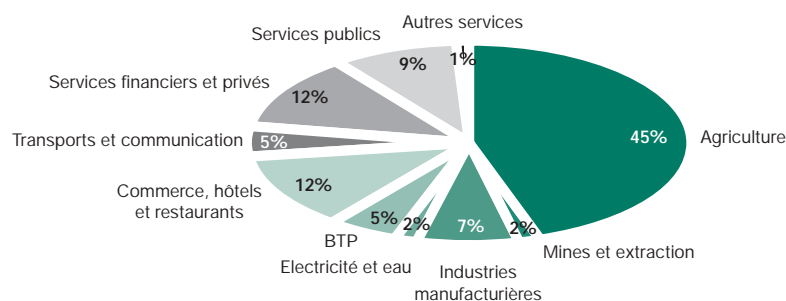
## Développements économiques récents

L'économie tanzanienne a continué d'enregistrer une forte croissance en 2001. Le PIB réel a, selon les estimations, progressé de 5.6 pour cent, contre 4.9 pour cent en 2000. Ces performances de 2001 confirment la tendance engagée sur 1995-99, avec une moyenne annuelle de 4.2 pour cent. Elles sont essentiellement à porter au crédit d'une amélioration des résultats de l'agriculture, soutenue par un renforcement des fondamentaux.

L'agriculture a continué de dominer l'économie, à environ 45 pour cent du PIB en 2001. Ce secteur a enregistré une croissance de 5.5 pour cent en 2001, contre 3.4 pour cent en 2000, essentiellement du fait d'une embellie météorologique. Ce redressement a transpiré dans toutes les principales branches. Les pêcheries ont ainsi progressé de 7 pour cent en 2001, contre 6.4 pour cent en 2000, principalement en raison du développement du marché consécutif à la levée, fin 2000, de l'interdiction imposée par l'UE sur les filets tanzaniens. Concernant les cultures de rapport, la production de café, de thé, de fibre de coton et de noix de cajou a augmenté, tandis que celle de tabac diminuait du fait de la chute des cours et de méthodes culturales inadéquates résultant de l'absence de services de vulgarisation dans les zones de culture. En outre, le

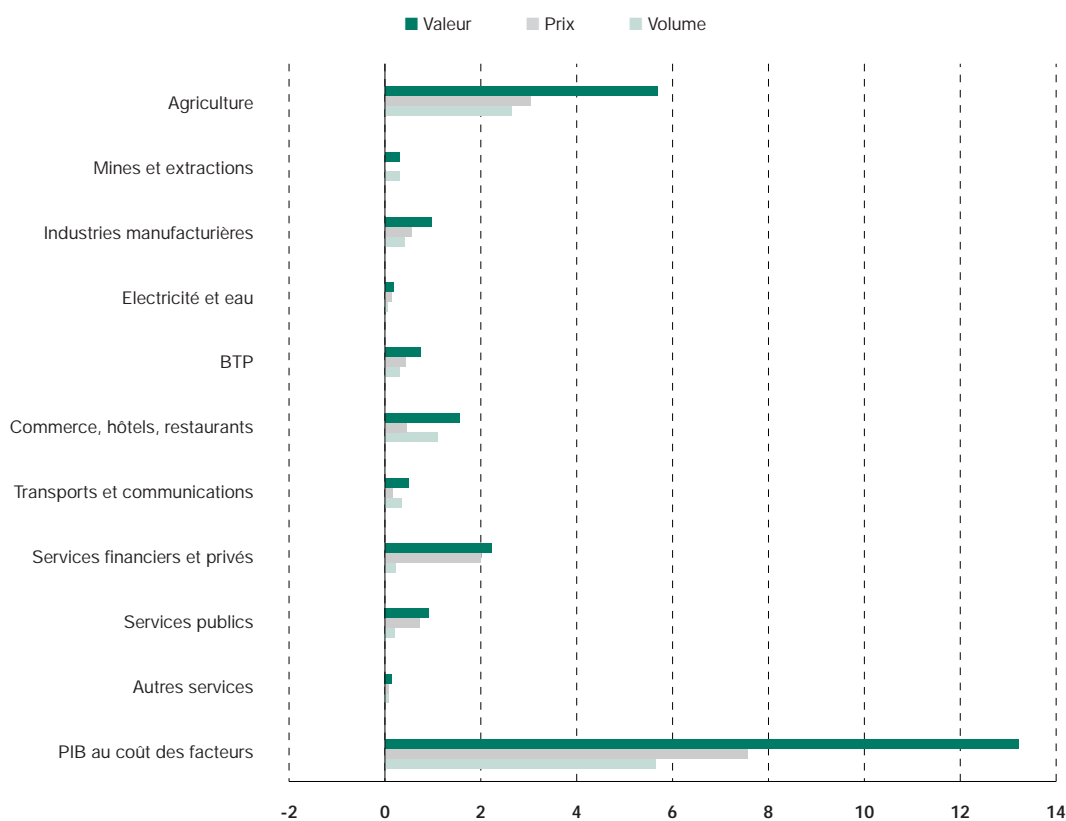
niveau élevé des prix des engrais et des autres intrants agricoles a contraint les exploitants à réduire les épandages. La production des cultures vivrières a pour sa part connu une croissance de 5.9 pour cent en 2001, contre 2.9 pour cent en 2000. La plupart d'entre elles sont en hausse significative par rapport à 2000. La production de maïs s'est établie à 2.240 millions de tonnes en 2001, contre 2.120 millions en 2000, celle de riz paddy a doublé, pour atteindre 992 000 tonnes (contre 476 000), la production de blé est passée de 32 000 à 118 000 tonnes, tandis que celle de légumineuses dégagait une croissance modérée, de 584 000 à 674 000 tonnes. Malgré ces bons résultats, la Tanzanie a dû faire face à une situation alimentaire délicate en 2001 et au début de l'année 2002. Le système mondial d'information et d'alerte précoce de la FAO a indiqué que pendant la saison commerciale 2001/02 (juin-mai), la Tanzanie a souffert d'un déficit de céréales d'environ 840 000 tonnes, lui imposant d'importer quelque 600 000 tonnes de céréales et environ 150 000 tonnes d'aide alimentaire. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces difficultés : la sécheresse dans certaines régions du pays, l'action des nuisibles et la demande accrue de céréales des pays voisins. En outre, en raison de la médiocrité des infrastructures, le transport des céréales des zones habituellement excédentaires du Sud et du Sud-Ouest vers celles qui souffraient de pénuries, essentiellement dans le Nord, le centre et l'Est du pays, s'est révélé difficile.

Figure 3 - Ventilation sectorielle du PIB en 2001



Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

Figure 4 - Contributions sectorielles à la croissance du PIB en 2001



343

Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

Le secteur industriel représentait environ 11 pour cent du PIB en 2001, dont 7 pour cent étaient le fait du secteur manufacturier, son principal segment, qui a connu une hausse marginale de la production, avec un taux de croissance de 5 pour cent en 2001, contre 4.8 pour cent en 2000. Cela résulte de

l'amélioration de la production électrique provoquée par les précipitations favorables dans les zones abritant les centrales hydroélectriques. Ces améliorations ont été observées dans des branches telles que la tôle de fer, la peinture et le ciment. De leur côté, les mines ont progressé au rythme alerte de 13.5 pour cent en 2001,

Tableau 1 - Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)

	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (p)
<b>Formation brute de capital</b>	<b>19.8</b>	<b>15.5</b>	<b>17.6</b>	<b>17.0</b>	<b>17.7</b>	<b>17.7</b>
Secteur public	3.4	3.1	6.0	5.4	5.6	5.5
Secteur privé	16.4	12.4	11.6	11.6	12.1	12.2
<b>Consommation</b>	<b>97.6</b>	<b>97.2</b>	<b>90.8</b>	<b>91.6</b>	<b>92.5</b>	<b>93.6</b>
Publique	15.3	7.0	6.6	6.3	6.7	6.7
Privée	82.3	90.2	84.1	85.3	85.8	86.9
<b>Position extérieure</b>	<b>-17.4</b>	<b>-12.7</b>	<b>-8.4</b>	<b>-8.6</b>	<b>-10.2</b>	<b>-11.3</b>
Exportations	24.1	13.8	14.7	15.9	16.6	16.5
Importations	-41.5	-26.5	-23.1	-24.5	-26.8	-27.8

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

contre 13.9 pour cent l'année précédente. Cet essoufflement minime s'explique par un recul des volumes de production de certains minéraux, et particulièrement des pierres précieuses et des diamants.

Les services, qui représentaient environ 44 pour cent du PIB en 2001, ont enregistré des performances disparates. Le commerce, comprenant l'hôtellerie et le commerce de gros et de détail, a dégagé un taux de croissance 6.5 pour cent en 2001, contre 6.7 pour cent en 2000. Ce secteur a bénéficié en 2001 de la stratégie de promotion de l'activité privée mise en œuvre par les pouvoirs publics. Le tourisme a affiché des résultats mitigés, avec un accroissement du nombre des visiteurs mais une baisse des recettes. Même si le nombre de touristes visitant la Tanzanie est passé à 525 122 en 2001, contre 501 699 en 2000, les recettes touristiques sont retombées à 725 millions de dollars, contre 739 millions les deux années précédentes. Ce repli découle directement des attentats du 11 septembre 2001, qui ont réduit l'afflux de touristes américains et européens, en général plus « dépensiers » que les autres. La croissance dans le BTP est restée soutenue, à 6.7 pour cent en 2001, même si elle est inférieure aux 8.4 pour cent de 2000 en raison d'un ralentissement de la construction des immeubles d'habitation. De même, la progression des services financiers et aux entreprises est redescendue à 3.3 pour cent en 2001, contre 4.7 pour cent en 2000, malgré la multiplication des prestataires financiers. Cette décélération résulte de la politique monétaire décidée par le gouvernement, qui a ralenti l'activité dans cette branche. En 2001, la croissance des services publics – l'éducation et la santé notamment – s'est

établie respectivement à 6.2 et 5.6 pour cent, contre 5.6 et 5.1 pour cent en 2000. Ces services sont demeurés la priorité des pouvoirs publics dans le cadre de l'initiative PPTE.

La ventilation des composantes des dépenses dans le PIB indique que la récente tendance à la hausse de la formation brute de capital s'est maintenue en 2001. La consommation totale a elle aussi augmenté, tant du côté public que privé. La remontée de la part de la consommation dans le PIB souligne la dépendance de la Tanzanie vis-à-vis de l'épargne étrangère en matière d'investissements. Le précédent repli de la consommation publique, traduisant une rupture avec le passé socialiste du pays et le rôle moteur du secteur public dans la croissance, semble s'être inversé en 2001. La consommation (publique et privée) devrait à l'avenir occuper une place croissante dans la demande, ce qui comprimera l'investissement brut.

## Politique macro-économique

### Politique budgétaire et monétaire

Depuis peu, la politique budgétaire de la Tanzanie vise trois grands objectifs : *i)* maîtriser le creusement du déficit et stabiliser le budget ; *ii)* accorder davantage de moyens aux secteurs prioritaires, conformément à l'accord sur la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FPRC) ; et *iii)* lutter contre le gaspillage et les abus dans le secteur public. La Tanzanie a réalisé de belles avancées sur ces trois fronts, y compris

en 2001/02. Ces résultats positifs ont été possibles grâce à un respect scrupuleux du système de budget de trésorerie et à une aide extérieure massive, sans laquelle la Tanzanie aurait affiché un déficit budgétaire colossal, car elle ne déploie pas beaucoup d'efforts pour mobiliser les ressources nationales. Dans le même temps, la Tanzanie a introduit des mesures visant à financer le budget et à maîtriser les dépenses. En 2000/01, le pays a adopté deux lois sur la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses : la loi de 2001 sur les finances publiques et la loi de 2001 sur les marchés publics. Entrés en vigueur pour l'exercice 2001/02, ces textes sont destinés à améliorer la supervision, le contrôle et l'audit des fonds publics et de l'acquisition de biens et de services par les administrations publiques. En 2001/02, le gouvernement a également entrepris de consolider la réforme fiscale par l'élargissement de l'assiette de l'impôt, la modernisation de l'administration fiscale – afin de favoriser le respect volontaire des dispositions obligatoires – et la lutte contre la fraude. Fait significatif, dans le but d'accroître les recettes fiscales, les exonérations de TVA dont bénéficiaient jusqu'alors les pouvoirs publics et leurs administrations ont été supprimées. Par ailleurs, le contrôle des exonérations fiscales a été renforcé pour les ONG ainsi que les organisations religieuses ou caritatives.

Ces mesures ont jusqu'ici été bénéfiques, en portant le ratio impôts/PIB à 11.1 pour cent en 2001/02 (estimations), contre 10.7 pour cent l'année précédente.

Certaines sources de recettes fiscales ont été plus productives en 2001/02 : l'impôt sur le revenu, la TVA sur les biens produits dans le pays et les droits d'accise. D'autres, comme la TVA sur les biens importés ou les droits de douane, se sont révélées moins satisfaisantes. Ces résultats mitigés s'expliquent par les difficultés rencontrées par les entreprises et les agents de l'État à la suite de l'introduction des nouveaux textes sur les finances et les marchés publics et de la réforme de la structure des droits de douane, qui n'a pas toujours été bien comprise.

En 2001/02, la politique de dépenses publiques s'est attachée à réduire la pauvreté *via* un accroissement des crédits accordés aux secteurs prioritaires participant à la stratégie de lutte contre ce fléau. Au total, l'État a déboursé l'équivalent de 18.4 pour cent du PIB en 2001/02, contre 16.9 pour cent en 2000/01. Le gouvernement a bien avancé dans sa politique d'orientation des dépenses sur les services sociaux prioritaires. Ce recentrage s'est opéré au détriment des dépenses en capital, qui sont tombées à 3.2 pour cent du PIB en 2001/02, contre 3.5 pour cent l'année précédente. Ces dernières n'ont pas pu être étoffées en raison du manque de moyens locaux et de la faiblesse des capitaux étrangers, conjugués à ce que les pouvoirs publics décrivent comme une absence d'information sur les fonds étrangers directement versés aux projets financés par les bailleurs et qui n'entrent pas dans le budget.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État<sup>a</sup> (en pourcentage du PIB)

	1994/95	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02(e)	2002/03(p)
<b>Recettes totales (avec dons)<sup>b</sup></b>	<b>15.0</b>	<b>14.3</b>	<b>15.4</b>	<b>15.8</b>	<b>17.3</b>	<b>16.7</b>
Recettes fiscales	11.3	10.3	10.0	10.7	11.1	11.2
Dons	2.5	2.8	4.1	3.8	5.0	4.3
<b>Dépenses totales (et prêts nets)<sup>b</sup></b>	<b>17.0</b>	<b>15.5</b>	<b>17.1</b>	<b>16.9</b>	<b>18.4</b>	<b>17.7</b>
Dépenses courantes	14.1	12.9	11.6	13.0	14.7	13.8
<i>Sans les intérêts</i>	10.7	9.5	9.7	11.3	13.2	12.5
Salaires	5.0	4.4	4.0	4.1	4.2	3.8
Paiements d'intérêts	3.4	3.4	1.9	1.7	1.5	1.3
Dépenses en capital	2.5	2.3	5.3	3.7	3.5	3.7
<b>Solde primaire</b>	<b>1.4</b>	<b>2.2</b>	<b>0.3</b>	<b>0.6</b>	<b>0.4</b>	<b>0.3</b>
<b>Solde global</b>	<b>-2.1</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.6</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.1</b>	<b>-1.0</b>

a. L'année fiscale commence au 1<sup>er</sup> juillet.

b. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

Le solde budgétaire est resté relativement stable en 2001/02, avec un déficit global estimé à 1.1 pour cent du PIB, comme l'année précédente. Le solde primaire n'a lui non plus guère évolué, à 0.4 pour cent du PIB en 2001/02, contre 0.6 pour cent en 2000/01. Le gouvernement a évité de gonfler les arriérés de la dette intérieure en finançant l'intégralité du déficit de 2001/02 par des moyens extérieurs. La situation budgétaire de la Tanzanie devrait se stabiliser et le déficit global retomber légèrement, à 1 pour cent du PIB en 2002/03.

L'ambition de la banque centrale (*Bank of Tanzania* – BOT) consiste à enrayer l'inflation *via* la maîtrise de l'expansion monétaire et à relever le niveau des réserves de change du pays. Sur les cinq dernières années, la BOT est bien parvenue à maîtriser la croissance de la masse monétaire, qui a affiché un taux moyen de 10.2 pour cent par an sur la période 1996-2000. La banque centrale a pu ramener la progression des agrégats monétaires à environ 8 pour cent en 2001. Sous l'effet de cette rigueur, le taux d'inflation a suivi une tendance à la baisse passant, en glissement annuel, de 6 pour cent en 2000 à 5.2 pour cent en 2001. Cette récente décline de l'inflation est favorisée par le redressement de la production alimentaire locale et les importations massives, qui améliorent la situation alimentaire du pays. L'indice de l'inflation des produits alimentaires est ainsi retombé à 6.1 pour cent en 2001, contre 7.2 pour cent l'année précédente. L'inflation devrait continuer de se replier, avec un taux annuel moyen de 4.8 pour cent en 2002, puis de 4.2 pour cent en 2003. Les taux d'intérêt suivent eux aussi une trajectoire descendante. La moyenne pondérée du taux sur le bon du Trésor à 90 jours est passée de 8.4 pour cent en 1999/2000 à 4.6 pour cent en 2000/01.

La Tanzanie se caractérise par un régime de change déterminé par le marché, la BOT n'intervenant que pour atténuer les fortes fluctuations saisonnières. Le marché des changes tanzanien a connu quelques moments difficiles en 2001, avec le dévissage du shilling provoqué par le tassement des recettes à l'exportation enregistré au premier semestre et imputable à des retards dans l'exportation des noix de cajou. La monnaie a ensuite été soumise à des pressions en novembre et en décembre, les recettes touristiques s'étant révélées plus

faibles que prévu en raison des événements du 11 septembre. Sur l'ensemble de l'année, le shilling s'est ainsi déprécié d'environ 14 pour cent face au dollar. Depuis, le rythme d'érosion s'est ralenti et, au premier semestre 2002, la monnaie tanzanienne n'a plus perdu que 2 pour cent face au dollar.

### *Position extérieure*

La Tanzanie maintient sa volonté d'ouverture sur l'extérieur. Depuis peu, sa politique commerciale s'inscrit dans le cadre des protocoles commerciaux de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) et du traité instaurant la Communauté de l'Afrique orientale (EAC), axé sur l'intégration régionale. En 2001/02, la Tanzanie a poursuivi ses efforts pour améliorer cet environnement. Le gouvernement a révisé la structure des tarifs douaniers et ramené le nombre de tranches de quatre à trois pour les droits à l'importation. En outre, conformément aux règles de l'OMC, le pays a modifié sa procédure d'évaluation des biens à des fins de taxation et adopté la procédure de « l'accord de l'OMC sur l'évaluation en douane ». La Tanzanie a par ailleurs nettement revu à la baisse ses droits de douane à l'importation sur les échanges transfrontaliers avec les membres de l'EAC, afin de motiver un commerce légitime entre pays d'Afrique de l'Est. Aux termes de l'accord conclu avec les autres pays membres de l'EAC, les biens en provenance du Kenya ou de l'Ouganda bénéficieront d'une réduction de 80 pour cent des droits à l'importation.

En 2001, la position extérieure de la Tanzanie a affiché des performances contrastées. Même si les exportations et les importations ont progressé en proportion du PIB, l'expansion plus soutenue des importations a fait grimper le déficit commercial de 7.4 pour cent du PIB en 2000 à 7.6 pour cent en 2001. Les exportations totales de marchandises sont passées de 588.4 millions de dollars en 2000 à 738.9 millions, tirées par les minéraux, les biens manufacturés, les poissons et produits connexes ainsi que les produits de l'horticulture. Avec une part d'environ 39 pour cent, les minéraux ont continué de dominer les exportations ; les ventes d'or à l'étranger se sont taillées la part du lion, à 91 pour cent environ,



et ont bénéficié du lancement de la production de la société *Kahama Gold Mining Corporation* au deuxième semestre 2001. Les exportations de produits manufacturés ont progressé d'environ 30 pour cent en 2001, grâce à la poursuite de la modernisation du secteur industriel, qui a attiré les investisseurs privés. Inversement, les recettes issues en 2001 des exportations traditionnelles du pays, comme le café, le coton, le thé et les noix de cajou, ont reculé d'environ 21 pour cent. Les prix à l'exportation de ces marchandises ont continué leur repli sur les marchés mondiaux, ce qui a contribué à faire baisser le volume des exportations en 2001. La faiblesse persistante des prix à l'exportation a comprimé les prix pour les producteurs locaux et retardé parfois les paiements aux agriculteurs. Par conséquent, les producteurs ont davantage négligé leurs cultures de rapport ou les ont remplacées par d'autres cultures non exportables. Les importations totales de marchandises ont progressé de 25 pour cent, passant de 1.22 milliard de dollars en 2000 à 1.52 milliard en 2001. Cette hausse est dans une large mesure imputable à une augmentation des importations de biens d'équipement et de consommation intermédiaire. Les premières ont fait un bond de 27.3 pour cent consécutif à la montée en flèche des importations de matériel de transport, de BTP et de machines, qui s'explique par les investissements en cours dans le pays, particulièrement dans les mines et les télécommunications. Les importations de produits intermédiaires se sont elles accrues de 51.1 pour cent en 2001, en partie en raison de l'intensification des importations de pétrole et de matières premières industrielles. L'augmentation des importations de pétrole tient davantage à un effet de volume que de prix et correspond au regain de la demande intérieure

provoqué à partir de mars 2001 par l'expansion de l'activité dans la plupart des secteurs. La détérioration de la balance commerciale a porté le déficit du compte courant à 4.4 pour cent du PIB en 2001, contre 4.2 pour cent l'année précédente. Les transferts courants constituent l'autre composante du compte courant qui s'est également dégradée en 2001 : ils se sont maintenus à un niveau certes significatif – 442.8 millions de dollars – mais en baisse par rapport aux 465.8 millions réalisés en 2000. La balance des services a affiché un déficit de 98.9 millions de dollars en 2001, contre 92.8 millions l'année précédente. Ce déficit est imputable aux paiements plus substantiels effectués pour les services dans les transports, les communications, l'assurance, la finance, l'informatique et les services d'information, les redevances et les honoraires et autres services aux entreprises accompagnant dans une large mesure la politique économique actuelle de la Tanzanie, tournée sur le marché. La balance des services a pâti du recul des recettes du tourisme induit par les attentats du 11 septembre. Le compte du revenu a affiché un déficit de 44.1 millions de dollars en 2001, ce qui constitue un mieux par rapport aux 83.3 millions observés en 2000. Cette amélioration découle d'une baisse des paiements, essentiellement due à un recul des intérêts débiteurs échus prévu dans le cadre de l'initiative PPTE. Le déficit commercial de la Tanzanie devrait continuer de se détériorer, pour atteindre 8.8 pour cent du PIB en 2002 puis 9.5 pour cent en 2003, car les importations vont s'accélérer tandis que les exportations stagneront.

Fin décembre 2001, la dette extérieure de la Tanzanie s'établissait à 7.37 milliards de dollars : 59.9 pour cent de cette dette sont dus à des créanciers multilatéraux

Tableau 3 - Comptes courants (en pourcentage du PIB)

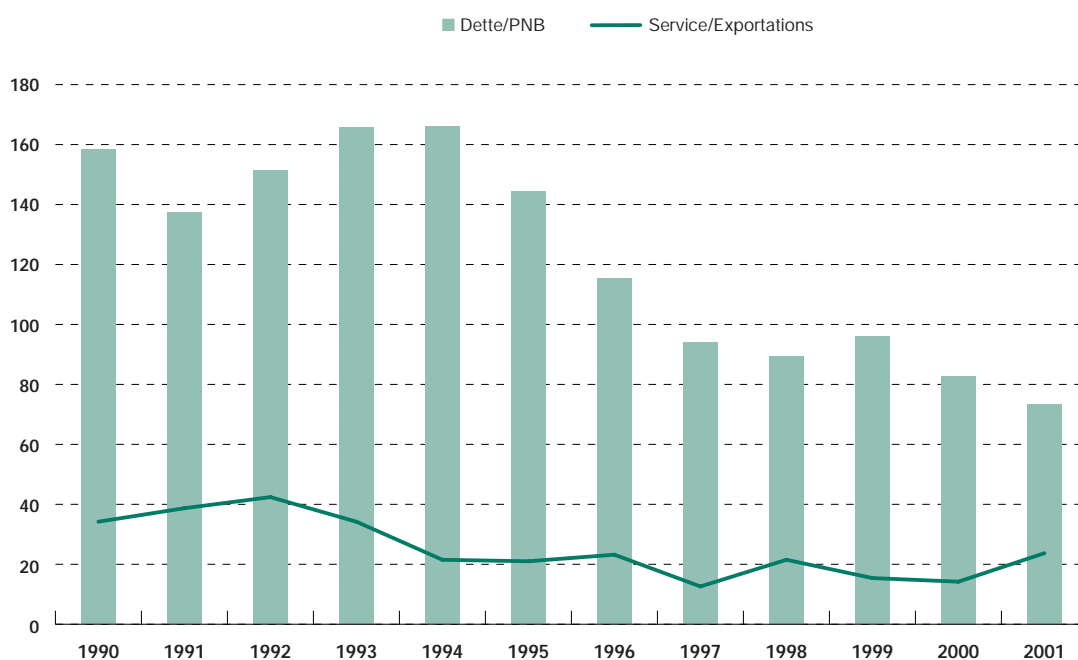
	1995	1999	2000	2001	2002 (e)	2003 (p)
Balance commerciale	-12.5	-9.6	-7.4	-7.6	-8.8	-9.5
Exportations de biens (f.o.b)	13.0	6.3	7.3	8.3	8.7	8.7
Importations de biens (f.o.b)	-25.5	-15.8	-14.7	-15.9	-17.4	-18.1
Services	-4.1	-2.6	-1.0	-1.1		
Revenu des facteurs	2.1	-0.9	-0.9	-0.5		
Transferts courants	6.4	3.9	5.1	4.7		
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>-8.1</b>	<b>-9.2</b>	<b>-4.2</b>	<b>-4.4</b>		

Source : Estimations et prévisions des auteurs sur la base des données du FMI et des autorités nationales.

et 31.9 pour cent à des créanciers bilatéraux. La dette commerciale et celle due aux autres créanciers représentent respectivement 5.3 et 2.9 pour cent du total. La Tanzanie a atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE en novembre 2001. A la suite des accords relatifs au point de décision, l'allègement consenti par l'ensemble des créanciers représentera 2.02 milliards de dollars en VAN (soit environ 3 milliards en termes nominaux). En janvier 2002, les pays créanciers du Club de Paris ont donné suite à

l'accord sur le point d'achèvement conclu avec la Tanzanie dans le cadre de l'initiative PPTE et annulé 737 millions de dollars de dette en VAN. Les montants annulés représentent 90 pour cent de la dette commerciale due avant la date du premier rééchelonnement. La Tanzanie devient de la sorte le quatrième pays, après l'Ouganda, la Bolivie et le Mozambique, à parvenir au terme du processus de réduction de la dette du Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée.

Figure 5 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PNB et ratio du service sur les exportations (en pourcentage)



Source : Banque mondiale.

## Questions structurelles

Le gouvernement tanzanien a réaffirmé sa volonté de transformer l'économie en favorisant et en renforçant la participation du secteur privé, local et étranger. Dans cette perspective, il a introduit le plan pour les entreprises (2001-06) visant à revoir la loi sur l'investissement national de 1997 et à capitaliser sur l'afflux croissant d'IDE.

La restructuration et la privatisation des entreprises d'État restent deux des principales composantes de la

stratégie de transformation de l'économie. La Tanzanie a lancé son programme de privatisations en 1992 et a adopté l'année suivante une loi instaurant la commission présidentielle chargée de la réforme des entreprises publiques (*Presidential Parastatal Sector Reform Commission* – PSRC), qui supervise ce programme. La Tanzanie s'est engagée dans les privatisations afin de rompre avec son passé socialiste, pendant lequel l'État avait la mainmise sur l'ensemble de l'économie. Le but était essentiellement d'atténuer la ponction colossale exercée sur l'économie par les entreprises publiques déficitaires, que l'État devait massivement subventionner

pour les maintenir à flot. Le programme initial (1993-99) était axé sur la cession des petites entreprises des secteurs manufacturiers et des services, tandis que la deuxième phase (2000-04) porte sur des entreprises plus grandes opérant dans les télécommunications, le transport, l'énergie, les minéraux, l'eau et la finance. Depuis le début de cette deuxième phase, les pouvoirs publics ont redoublé d'efforts pour accélérer le processus. En 2001, ils se sont employés à renforcer les infrastructures économiques en privatisant des entreprises de services publics et les services de transport. L'agence routière (TANROADS) a été créée, chargée de gérer les routes nationales et régionales. En outre, la stratégie déployée pour attirer la participation privée est passée à la vitesse supérieure en 2001, avec le projet de construction d'une route reliant Dodoma au lac Victoria, sur une base de construction-exploitation-transfert (CET). Ce projet, présenté par une entreprise locale, devrait attirer des entreprises d'ingénierie d'envergure internationale et bénéficier d'un soutien financier de la part d'organisations régionales de développement, d'organismes internationaux et du secteur privé. En 2001, le gouvernement a également mis en œuvre son projet d'accroissement de la participation privée dans le secteur ferroviaire par l'intermédiaire d'un investisseur stratégique qui gèrera et exploitera l'entreprise de chemins de fer *Tanzania Railway Corporation* pour une durée de 25 ans. Dans l'énergie, les autorités ont décidé de confier au secteur privé la gestion quotidienne de TANESCO ; la nouvelle équipe dirigeante, qui vient d'Afrique du Sud, devra restaurer la viabilité financière de TANESCO avant sa privatisation, prévue pour 2006.

En juin 2002, après neuf ans de privatisations, l'État avait cédé 260 des 395 entreprises qui avaient été retenues pour former le cœur du programme. Même si le gouvernement poursuit ses efforts, il est peu probable que la cession des entreprises publiques restantes intervienne avant la date butoir prévue pour la deuxième phase, à savoir décembre 2003, étant donné la résistance opposée par l'opinion publique et les syndicats concernant la direction des entreprises publiques à privatiser. En 2002, le processus de privatisation a subi un rude coup avec le différend entre l'État tanzanien et le consortium européen

propriétaire de 35 pour cent de l'opérateur de télécoms *Tanzania Telecommunication Company*, pour des actions qui n'ont pas été payées. Par ailleurs, l'offre de vente concernant *Air Tanzania* n'a attiré qu'un seul candidat, *South African Airways*, tandis que la PSRC a dû reprendre le contrôle d'un certain nombre de petites entreprises qui avaient fait faillite après leur cession au privé.

En 2001, l'ONUDI a publié un rapport fondé sur trois grandes enquêtes réalisées en Tanzanie : sur la concurrence dans le secteur manufacturier, sur l'environnement d'affaires tanzanien du point de vue des investisseurs étrangers et sur le processus de privatisation. Dans l'enquête sur l'investissement, les entrepreneurs ont cité un certain nombre de freins à leur activité : l'intransigeance des autorités fiscales tanzaniennes, le manque de clarté des textes et de la réglementation régissant les entreprises, la stratification excessive de l'administration, l'hostilité de la fonction publique vis-à-vis des entreprises ainsi que les problèmes de pots-de-vin et de corruption. Les investisseurs étrangers se sont heurtés à des obstacles similaires, qui se conjuguent aux problèmes d'acquisition des terrains, à l'inefficacité du système des tribunaux de commerce, à l'ampleur des taxes municipales, aux taxes déguisées en permis et autorisations, aux délais prolongés pour l'obtention d'un permis de travail, au niveau des charges sociales et à l'inefficacité du Centre tanzanien pour l'investissement (*Tanzanian Investment Centre* – TIC), censé coordonner et faciliter les opérations. L'étude sur les privatisations met en exergue certaines des réussites du processus – pour les entreprises produisant pour le marché local, dans lesquelles un partenaire étranger apporte des devises et un accès au crédit, qui ne font pas appel à une technologie trop avancée et dont les activités ne consomment pas trop d'énergie, qui tirent parti de la participation de l'État pour réduire les problèmes administratifs, qui pratiquent une rémunération en fonction des résultats et qui investissent massivement dans la formation.

Les pouvoirs publics figurent en tête des facteurs contraignants cités dans l'étude de l'ONUDI, même si la majorité des problèmes rencontrés entrave les progrès de la Tanzanie dans ses efforts pour séduire les

investisseurs. Le pays s'est doté d'une nouvelle loi sur les terres et a restructuré le TIC. Par ailleurs, un mécanisme uniforme de recours fiscal a été mis en place et le système de tribunaux de commerce a été renforcé. En outre, les procédures d'autorisation ont été rationalisées et les autorités ont supprimé le versement d'acomptes sur l'impôt sur le revenu avant le début des activités. De plus, un conseil national pour les entreprises tanzaniennes (*Tanzania National Business Council*), placé sous la direction du président tanzanien, est chargé d'organiser des consultations régulières entre les pouvoirs publics et les représentants du secteur privé. Néanmoins, le plan pour les entreprises 2001-06, qui témoigne de la volonté du gouvernement de s'attaquer aux difficultés, suggère également que la résolution de tous les problèmes prendra beaucoup de temps.

## Contexte politique et social

350

L'ancrage démocratique de la Tanzanie semble s'être raffermi en 2001, le gouvernement prenant des mesures pour résoudre certains des problèmes favorisant l'instabilité politique – dont les tensions à Zanzibar et à Pemba. A Zanzibar, un accord a été signé en octobre 2001, qui met fin à l'impasse politique entre le gouvernement et l'opposition. Il a été suivi par un accord de mise en œuvre, en janvier 2002. Le gouvernement a également entrepris d'amorcer le processus de réconciliation à Pemba. Début 2002, une commission a été chargée d'enquêter sur les tueries perpétrées dans l'île au cours des événements violents qui ont suivi les élections de 2000. En 2001, le gouvernement a cherché à étayer la démocratie par des initiatives globales visant à favoriser la bonne gouvernance – élaboration d'un plan d'action stratégique national anti-corruption et sa publication dans tout le pays ; mise en place d'une unité de coordination de la bonne gouvernance ; implantation dans les districts d'agences du bureau de la prévention de la corruption ; instauration d'une commission sur la bonne gouvernance et les droits de l'homme, qui fait suite à un amendement constitutionnel et au vote d'une législation dans ce sens ; amendement du code de déontologie des hauts fonctionnaires ; et réformes

complémentaires de la fonction publique et du système de gouvernement local. Même si le gouvernement semble avoir pris son temps pour s'attaquer aux questions de gouvernance, et notamment à la corruption, ces initiatives sont favorables à l'action, dans le cadre par exemple du rapport d'enquête sur la corruption de 1996, de la commission Warioba.

Depuis l'élaboration d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSRP), avalisé en novembre 2000 par la Banque mondiale et le FMI, le gouvernement applique des mesures spécifiques de lutte contre la pauvreté et a mis en place des filets de sécurité protégeant le revenu des pauvres. Le fonds tanzanien d'action sociale (*Tanzania Social Action Fund – TASAF*), qui constitue une initiative importante dans ce domaine, a pour but de procurer directement des revenus en numéraire aux groupes vulnérables qui participent à la réalisation de projets sélectionnés et gérés par les communautés. Les autres initiatives de ce genre sont les suivantes : la facilité de prêt pour les petits entrepreneurs, les initiatives d'éradication de la pauvreté, le fonds des initiatives communautaires, le programme national de création de revenu, le fonds pour les intrants agricoles et le fonds pour les jeunes gens et les femmes.

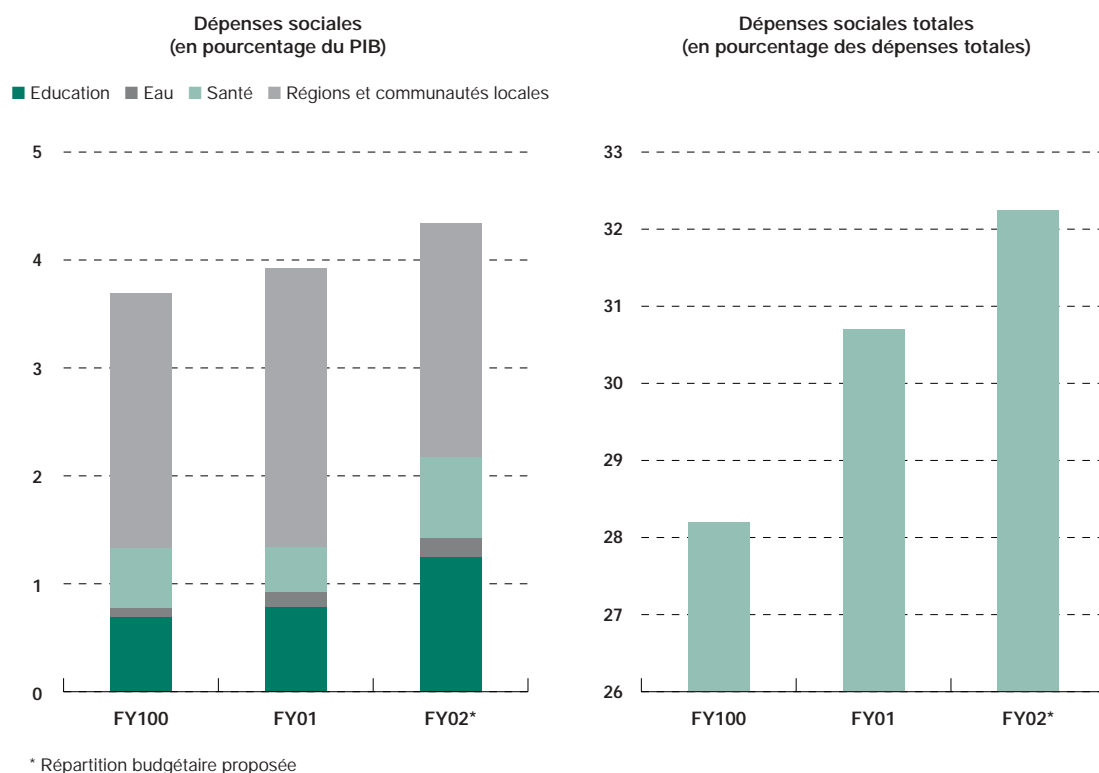
Dans le secteur de la santé, les pouvoirs publics ont poursuivi leurs programmes conformément aux objectifs du CSRP. Ils se sont engagés à faire passer la proportion d'enfants de moins de 2 ans vaccinés contre la rougeole et la DCT de 71 à 85 pour cent ; à porter à 75 pour cent la part de districts couverts par une campagne active de sensibilisation contre le VIH/sida ; à porter le pourcentage des naissances bénéficiant de l'assistance d'un personnel formé de 50 à 80 pour cent ; et à mettre en place un programme complet de lutte contre le paludisme. Les autorités prêtent une attention particulière aux questions d'équité et aux groupes vulnérables, notamment les populations pauvres vivant en zones rurales. Le bilan de la situation dressé par les pouvoirs publics en 2001 fait apparaître une majoration des dépenses publiques de santé par habitant, de 5.50 dollars en 1999/2000 à environ 6 dollars. En outre, l'affectation de moyens au secteur de la santé a de plus en plus été dictée par des considérations de répartition par habitant au lieu de se focaliser sur le

nombre de lits et d'établissements, comme c'était le cas précédemment. Les perspectives de survie ont également considérablement progressé. La couverture de la gestion intégrée des maladies infantiles a été étendue à 31 districts en 2000/01, contre 17 en 1999/2000 : le nombre d'enfants vaccinés contre la rougeole et la DCT a en effet progressé de 71 à 78 pour cent sur cette période. Le recours aux services de santé maternelle et infantile, y compris la santé gynécologique et obstétrique et le planning familial, s'est accru. De plus, du fait de l'intensification de l'élaboration et de l'adoption des plans de santé des districts, qui couvrent aujourd'hui environ 70 pour cent de l'ensemble des districts, le pourcentage des naissances bénéficiant de l'assistance d'un personnel formé a fortement augmenté. En matière de lutte contre le VIH/sida, les pouvoirs publics sont parvenus à mettre en place une campagne active de sensibilisation dans tous les districts.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont élaboré un programme de développement pour l'éducation

(*Education Sector Development Programme – ESDP*) englobant l'éducation préprimaire, primaire et secondaire, l'enseignement des adultes, la formation des enseignants et les programmes en milieu scolaire pour la réalisation des objectifs du CSRP : porter le taux brut d'inscription dans le primaire de 77 à 85 pour cent et le taux net de 57 à 70 pour cent ; faire passer le taux de passage du primaire dans le secondaire de 15 à 21 pour cent ; ramener le taux d'abandon en cours de scolarité dans le primaire de 6.6 à 3 pour cent et faire progresser le taux de réussite aux sept examens standards de 20 à 50 pour cent. Les autorités déploient ces efforts dans le cadre du programme ESDP *via* des interventions principalement destinées à *a)* améliorer la qualité, *b)* faire progresser les inscriptions, *c)* optimiser l'utilisation effective des moyens disponibles, *d)* renforcer la capacité de gestion des écoles au niveau communautaire et *e)* traiter les problèmes d'équité et d'environnement ainsi que la pandémie de VIH/sida. Un certain nombre d'initiatives ont été mises en place en 2000/01 dans le cadre du programme ESDP :

Figure 6 - Le gouvernement prend la lutte contre la pauvreté au sérieux



Source : Estimations des auteurs sur la base des données des autorités nationales.

suppression des frais d'inscription dans le primaire et de toutes les autres contributions financières à la scolarisation ; introduction d'une bourse de 10 dollars par étudiant (contre 1 dollar jusque-là) et par an ; et instauration d'une subvention aux investissements visant à financer la construction de nouvelles salles de classe, de logements pour les enseignants, de toilettes et de citernes de récupération d'eau de pluie. Ces initiatives ont produit des résultats spectaculaires, qui tiennent essentiellement à l'abolition des droits d'inscription et des autres contributions financières à la scolarisation. Le taux brut d'inscription dans le primaire a ainsi grimpé, selon les estimations, à

83.2 pour cent en 2001, contre 77 pour cent en 1999, ce qui laisse penser que l'objectif de 85 pour cent pour 2003 est réalisable. Dans le même temps, le taux net d'inscription dans le primaire est rapidement monté de 57 à 65 pour cent en 2001. De même, des résultats encourageants ont été obtenus pour le taux de passage du primaire dans le secondaire, qui est actuellement estimé à 20 pour cent, contre 15 pour cent en 1999. En outre, le taux de réussite aux sept examens standards est passé d'environ 20 pour cent en 1999 à 22 pour cent en 2001. En revanche, le taux d'abandon en cours de scolarité dans le primaire reste inchangé, à environ 6.6 pour cent.